



Agir ensemble pour la reconquête de la qualité de l'eau

et le bon état écologique des rivières...



# Lettre de liaison @

## N° spécial

### Le Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust

**Le Grand Bassin de l'Oust est au service des élus, il est reconnu maître d'ouvrage par les pouvoirs publics dans sa mission de reconquête de la qualité de l'eau sur son territoire. Le Préfet du Morbihan a officialisé la création d'un Syndicat Mixte unique sur le territoire du GBO par arrêté préfectoral du 16 septembre 2010.**

#### ♦ Le changement de statut

La transformation du statut associatif du Grand Bassin de l'Oust en un Syndicat Mixte était demandée par les services de l'Etat et les financeurs des programmes d'actions des bassins versants. Ils estiment que ce statut est le plus approprié pour investir tous les acteurs dans le processus de la reconquête de la qualité de l'eau.

Entre les mois d'avril et juillet, les conseils municipaux et communautaires ont été invités à se prononcer sur le projet de création du Syndicat Mixte. Les nombreuses visites auprès des élus ont été riches d'enseignements et montrent à quel point la plupart d'entre vous est attachée au Grand Bassin de l'Oust. Le choix de notre ligne d'action pour la reconquête de la qualité de l'eau et du bon état écologique de nos rivières se trouve conforté par la prise de conscience des communes : nous vous en remercions. Les délibérations des communes et des communautés de communes ont permis d'atteindre la majorité qualifiée. **La transformation du statut associatif du Grand Bassin de l'Oust en un Syndicat mixte est donc maintenant validée.**

#### ♦ La mission du Grand Bassin de l'Oust est clairement guidée par la politique de l'eau

C'est dans un contexte réglementaire riche que nous oeuvrons depuis des années et dans lequel nous continuerons d'agir à l'avenir afin de répondre aux objectifs fixés par la Directive Cadre sur l'Eau (Directive Européenne), le Grenelle de l'Environnement et selon les préconisations du SDAGE Loire Bretagne ainsi que du SAGE Vilaine.

Ce dernier affirme le rôle du Grand Bassin de l'Oust comme référent et pilote des actions de reconquête de la qualité de l'eau et des milieux sur son territoire.

Ces textes fixent des obligations de résultats et des échéances en ce qui concerne la qualité des cours d'eau et des milieux où de nombreux enjeux demeurent :

- Atteindre le bon état écologique des masses d'eau de surface dont :
  - la qualité biologique : Indice poissons, Indice Biologique Normal Globalisé
  - la qualité physico-chimique : normes de qualité environnementale, dépassements en nitrates, problème d'eutrophisation lié à l'arrivée de phosphore, contamination récurrente des cours d'eau par certains pesticides.
- Atteindre le bon état chimique des cours d'eau : normes d'usage et de qualité environnementale pour les substances dangereuses et prioritaires.

**En cas de non atteinte des objectifs, un contentieux européen serait inévitable. Nous devons donc poursuivre les efforts et continuer les actions déjà engagées auxquelles viendront s'ajouter de nouvelles.**

Pour parvenir au bon état écologique, les actions sur les milieux, les actions phytosanitaires communales, l'éducation des scolaires à l'environnement, les actions agricoles et les actions grand public sont primordiales.

Le syndicat assumera sa mission en dépit de certaines oppositions mais aura besoin pour cela du soutien efficace et de l'engagement de tous ceux désireux de transmettre aux générations futures un environnement durable. D'ores et déjà il tient à remercier tous les élus du territoire qui, depuis le début se sont résolument engagés pour la reconquête de la qualité de l'eau et tous ceux qui pourront le soutenir par la suite.

Le Grand Bassin de l'Oust souhaite accomplir sa mission dans un climat de concertation, de dialogue et d'écoute auprès de tous et en premier lieu auprès des délégués municipaux. Pour la partie agricole, les commissions agricoles consultatives regroupant l'ensemble des représentants du monde agricole continueront d'exister après ce changement de statut afin de veiller à conserver le partenariat et la concertation avec la profession agricole.

## 💧 Les actions actuelles et futures

Les grandes actions actuelles du Grand Bassin de l'Oust resteront inchangées après la modification de statut.

Depuis cette année, les **actions sur les milieux** se mettent en place : Etudes et travaux des Contrats Restauration Entretien de Rivières (**C.R.E.**), programme d'amélioration du maillage bocager (**Breizh Bocage**), accompagnement des communes dans la réhabilitation ou la mise en valeur de leurs zones humides. Deux de ces trois actions (Breizh Bocage et surtout les C.R.E.) vont nécessiter des travaux importants. Il reste donc beaucoup à faire.

Les quatre autres chapitres d'actions se poursuivront : **les actions communales** (accompagnement des agents et élus responsables de l'entretien des communes, organisation de forums d'échanges et d'informations sur les thèmes choisis par les élus,...), les **actions d'éducation à l'environnement vers les scolaires**, les **actions d'informations du grand public** (chartes jardineries, manifestations locales, communication ciblée, site internet,...) et **les actions agricoles** (participation au Référentiel Agronomique Régional, promotion des Mesures Agro Environnementales, accompagnement des agriculteurs vers une agriculture économe en intrants en vue notamment des objectifs écofito 2018, ..). Cette agriculture doit être économiquement viable et écologiquement responsable.

Pour mener à bien ces actions, le Syndicat Mixte se compose d'une équipe de techniciens compétents et pluridisciplinaires. Il travaillera autant que possible, comme par le passé, en régie directe. Le Grand Bassin de l'Oust emploie 23 salariés pour un vaste territoire de 128 communes totalisant une surface de 262 465 ha (soit 0,18 technicien/commune).

Pour comparaison, le coût moyen d'un bassin versant de l'Oust est de 514 €/km<sup>2</sup> contre 976 €/km<sup>2</sup> en moyenne pour les 20 bassins versants du SAGE Vilaine. (Source : CLE du SAGE Vilaine mars 2010).

## 💧 Et maintenant, que va-t-il se passer ?

Les statuts du Syndicat Mixte ont été rédigés par les services juridiques de la Préfecture du Morbihan en collaboration avec les membres du bureau de l'association. Chaque commune sera représentée comme actuellement par deux délégués, désignés par le Conseil Municipal, qui siègeront au sein de la commission de bassin (une commission par Bassin Versant dénommée Collège). Ces derniers désigneront leurs représentants au sein du Comité Syndical, au nombre de 4, 6 ou 7 représentants selon la population totale du bassin. Ainsi, au final, 45 délégués siègeront au Comité Syndical du Syndicat Mixte.

Collèges	Communes	Nb d'habitants	Nb délégués au Syndicat Mixte
<b>Collège 1</b> (Yvel-Hyvet)	Brignac, Concoret, Gaél, Gourhel, Ilifaut, Loyat, Mauron, Merdrignac, Néant-sur-Yvel, Ploërmel, St-Brieuc-de-Mauron, St-Léry, St-Vran, Tréhorenteuc (14 communes)	19 446	6
<b>Collège 2</b> (Ninian-Léverin)	Evriguet, Gomené, Guilliers, Héléan, La Croix-Helléan, La Grée St-Laurent, La Trinité-Porhoët, Laurenan, Ménéac, Mohon, Taupont, St-Malo-des-3-Fontaines (12 communes)	10 608	4
<b>Collège 3</b> (Aff Ouest)	Augan, Beignon, Campénéac, Carentoir, Comblessac, Guer, La Chapelle-Gaceline, La Gacilly, Les Brulais, Loutehel, Maxent, Monteneuf, Paimpont, Plélan-le-Grand, Porcaro, Réminiac, St-Malo-de-Beignon, St-Nicolas du Tertre, Tréal (19 communes)	24 435	7
<b>Collège 4</b> (Aff Est)	Bovel, Bruc-sur-Aff, Campel, Cournon, Guignen, La Chapelle-Bouëxic, Lieuron, Maure de Bretagne, Mernel, Pipriac, Quelneuc, St-Séglin, Sixt-sur-Aff (13 communes)	11 744	4
<b>Collège 5</b> (Arz)	Allaire, Elven, La Vraie-Croix, Larré, Le Cours, Malansac, Molac, Monterblanc, Peillac, Communauté de communes du Loc'h (Plaudren), Pluherlin, Questembert, Rochefort en Terre, St-Gravé, St-Jacut les Pins, St-Jean La Poterie, St-Nolff, St-Perreux (18 communes)	23 109	7
<b>Collège 6</b> (Claie)	Bignan, Bohal, Moréac, Moustoir-Ac, Pleucadeuc, Plumelec, St-Allouestre, St-Guyomard, St-Jean-Brévelay, Sérent, Trédion, Communauté de communes du Loc'h (Colpo) (12 communes)	16 785	4
<b>Collège 7</b> (Oust Aval)	Bains-sur-Oust, Caro, Glénac, La Chapelle-Caro, Le Roc St-André, Les Fougerêts, Lizio, Malestroit, Missiriac, Monterrein, Montertelot, Redon, Rieux, Ruffiac, St-Abraham, St-Congard, St-Laurent-sur-Oust, St-Marcel, St-Martin-sur-Oust, St-Vincent-sur-Oust (20 communes)	23 871	7
<b>Collège 8</b> (Oust Moyen)	Billio, Buléon, Cruguel, Guégon, Guéhenno, Guillac, Josselin, Lanouée, Lantillac, Les Forges, Quily, St-Servant-sur-Oust, Pontivy Communauté (Bréhan, Crédin, Croixanvec, Gueltas, Pleugriffet, Radenac, Rohan, St-Gonneroy) (20 communes)	19 590	6
	<b>Total</b>	149 588	45

## Carte des collèges, limites de bassins versants et périmètre du Syndicat Mixte



Ce seront donc des élus issus des communes membres qui éliront ensuite un bureau composé d'un Président et de 7 Vice-présidents.

Le Comité Syndical, fort de son dynamisme, prendra les grandes orientations politiques de la structure. Les Collèges seront régulièrement réunis afin de proposer des actions en adéquation avec les besoins du terrain. Ainsi, chaque commune pourra s'exprimer sur ses attentes. Bien entendu, ces propositions ne seront retenues que si elles s'inscrivent dans le cadre des lois et directives sur l'eau et si elles sont validées par les financeurs.

Le Comité Syndical sera le garant du fonctionnement du Syndicat Mixte : il veillera au strict respect des missions indiquées dans les statuts du Syndicat Mixte, ainsi qu'à son équilibre financier.

### Calendrier :

- Jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 2010 : Désignation des délégués communaux dans chacun des collèges
- Du 6 au 17 décembre 2010 : Election des délégués au Comité Syndical dans chacun des collèges
- Entre le 20 et le 23 décembre 2010 : Réunion du Comité syndical : élection du bureau, vote du budget

Contact : 02-97-73-36-49 ou adresse mail : [accueil@grandbassindeloust.fr](mailto:accueil@grandbassindeloust.fr)

Site internet : [www.grandbassindeloust.fr](http://www.grandbassindeloust.fr)